

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 14 novembre 2018**

Date de convocation	06/11/2018
Date d'affichage	23/11/2018
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil dix-huit, le 14 novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé :

Secrétaire de séance : LEMAGNEN Jean-Edmond

Monsieur le maire ouvre la séance en précisant qu'après avoir présenté le dossier du SDEM50, lors du dernier conseil municipal, 2 délibérations (2018-09-04 et 2018-09-05) ont été rédigées, l'une pour le classement de la voirie du lotissement St-Michel dans le domaine public, l'autre pour la desserte en électricité dudit lotissement St-Michel ; comme ont pu le constater les conseillers municipaux dans le dernier compte rendu remis avec l'ordre du jour de la séance.

2018-09-01 : PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU RPI

Monsieur le maire informe les conseillers que Monsieur Henry, maire de Virandeville, a souhaité rencontrer messieurs les maires de Sideville et Teurthéville-Hague le 15 octobre dernier.

Cette rencontre avait pour but de connaître l'avis des représentants de chaque commune sur la possibilité de créer un regroupement du RPI de Sideville – Teurthéville-Hague et de l'école de Viandeville.

L'école de Viandeville a dû fermer une classe à la rentrée de septembre 2018. En conséquence, les classes se retrouvent avec des triples niveaux d'où l'inquiétude des parents d'élèves.

D'autre part, les sites des 3 communes concernées rencontrent des problèmes de mise en accessibilité de leurs bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ou sont inadaptés aux effectifs.

Sur le principe, les représentants sont d'accord pour la création d'un groupement scolaire avec les communes de Sideville, Teurthéville-Hague et Virandeville. L'effectif serait de 220 à 250 élèves.

Toutefois, un RPI sur trois sites ne peut être que provisoire. De plus aucun de ces sites n'a de capacité suffisante pour accueillir un tel effectif.

Il en ressort qu'il faudra à terme prévoir la construction d'un nouveau groupe scolaire permettant d'accueillir les classes, la cantine, et la garderie sur un même site

Ainsi, monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer afin de continuer l'étude sur un regroupement entre le RPI de Sideville – Teurthéville-Hague et l'école de Virandeville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour un regroupement entre le RPI de Sideville – Teurthéville-Hague et l'école de Virandeville

Autorise monsieur le maire à poursuivre cette étude en vue d'un regroupement futur.

2018-09-02 : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire présente une demande d'installation d'un nouveau fonds de commerce sur la commune.

Le projet concerne un salon de coiffure et d'esthétique.

Pour la réalisation de ce projet, les demandeurs sollicitent un accord de principe à la municipalité en vue d'acquérir 250 m² du terrain communal cadastré AB 72.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ donne un avis favorable à la vente d'une partie de la parcelle AB 72.
- ⇒ Propose un prix de vente de 60 €/m².

PROJET DE HALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire donne les dernières informations relatives à la construction de la halle, les avis défavorables du cabinet SOCOTEC ont été levés.

Des avenants pour deux lots, nous seront soumis.

Le marché porte sur un montant de 203 925.46 € HT

2018-09-03 : VOIRIE

Monsieur le conseiller municipal présente les devis des entreprises SNC BOUGREL-LECACHEUR et Hubert HAMEL pour la réalisation des travaux de voirie suivant :

- ⇒ Alignement du virage au hameau La Plume
- ⇒ Aménagement de la chasse des Perrons à Grisetot

Au vu de la quantité de fourniture, L'entreprise SNC BOUGREL-LECACHEUR est retenue pour un montant de 4285 € HT

2018-09-04 : CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2018-07-02 modifiant le tableau des effectifs suite à la modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet ; dû à la suppression des temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de prendre un délibération créant un nouveau poste d'adjoint technique territorial.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant soit le conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3,1° et 34 ,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 9h45h/35h, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

→ **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Poste concerné	Temps de travail initial (hebdomadaire)	Temps de travail proposé (hebdomadaire)
Adjoint Technique	12h15	9h45

→ **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

2018-09-05 : RENOUELEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HT AUX AMERIAUX ET A LA LANDE D'ETOUBLON – VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le courrier du bureau spécialisé, TOPO ETUDES, chargé par ENEDIS d'une proposition de convention de servitude pour le remplacement d'un support (n°01A) avec un mur de soutènement sur la parcelle cadastrée C 1047.

La présente convention prend effet à compter de sa signature et conclue pour la durée des ouvrages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise monsieur le maire à le signer

2018-09-06 : CAC : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CREATION D'UN PLATEAU DE CORONAROGRAPHIE AU SEIN DU CHPC

Monsieur le Maire présente la motion de soutien au projet de création du plateau de coronarographie au sein de CHPC.

Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville centre d'une agglomération de France de plus de 80.000 habitants située à plus d'une heure d'un plateau de cardiologie interventionnelle.

Les deux seuls plateaux de Normandie occidentale sont situés à Caen.

Ce défaut de couverture territoriale pose d'évidents problèmes de santé publique parmi lesquels une exposition des patients du Cotentin à un risque accru lors de syndromes coronariens aigus. Cette pathologie peut concerner jusqu'à 500 cas par an sur notre territoire qui cumule une forte concentration démographique, les entreprises les plus importantes du département et le plus fort éloignement du plateau interventionnel caennais.

Deux sites candidatent aujourd'hui à l'accueil d'un plateau de coronarographie dans notre département : l'hôpital Mémorial de Saint-Lô et le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Malgré les différentes interventions des élus locaux, il apparaît aujourd'hui qu'un seul sera retenu par l'ARS.

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin sollicite, dans ces conditions, l'autorisation d'exercer cette activité dans le cadre de son projet d'établissement, afin d'apporter une réponse à la situation du Cotentin.

Compte-tenu :

de l'écart significatif à la moyenne nationale de surmortalité dû aux pathologies coronariennes dans la Manche,

de la nécessité de réduire le temps de prise en charge des patients habitant le Cotentin et de ce fait d'améliorer la prise en charge des patients,

de la densité de population du Cotentin,
de la présence dans le Cotentin des principaux employeurs du département,
de l'impact des surpopulations non permanentes dû à l'activité transmanche et croisière du Port de Cherbourg 700.000 personnes / an,
de la présence de nombreux travailleurs non permanents sur le territoire,
du fait que Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville française de 80.000 habitants ne disposant pas d'un tel plateau technique.

Le conseil municipal de Teurthéville-Hague, à l'unanimité et dans l'intérêt des habitants du Cotentin, appelle à la création d'un centre de coronarographie à Cherbourg-en-Cotentin au sein du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

2018-09-07 : VALIDATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le maire-adjoint présente la facture de l'entreprise CHEVALIER DIAG pour le diagnostic amiante de la salle d'activité à l'école, survenu au cours de travaux de rénovation de cette salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 330 € HT soit 396 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2018, à l'article 2313

Monsieur le maire présente la facture de l'entreprise SOCOTEC, pour le contrôle technique du projet de construction de la halle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 460 € HT soit 552 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2018, à l'article 2313

Monsieur le maire présente la facture de l'entreprise Nathan, pour l'acquisition d'un meuble à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 307.50 € HT soit 369 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2018, à l'article 2184

Monsieur le maire présente la facture de l'entreprise MOTIN Frères SAS, pour l'acquisition d'un brûleur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 2148.33 € HT soit 2578 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2018, à l'article 21578

2018-09-08 : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente la liste des créances irrécouvrables, communiquée par la trésorerie de Cherbourg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame La Trésorière de Cherbourg Octeville pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

ADMET en non-valeur sur le budget de la **Commune**, les titres de recettes, relatifs aux locations de gîtes et/ou salle, dont les montants s'élèvent au total à 0.29 € au titre de l'année 2018

ADMET en non-valeur sur le budget de la **Cantine**, les titres de recettes, relatifs aux redevances de cantine, dont les montants s'élèvent au total à 11.69 € au titre de l'année 2018.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur les budgets de l'exercice 2018 : Chapitre 6541

ADOpte A L'UNANIMITE

2018-09-09 : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE D'UN ADMINISTRATEUR POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire présente une demande de prise en charge d'une facture d'un montant de 100 € pour destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, donne un avis favorable à cette demande

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire présente une demande de l'association Itinérance, pour participer financièrement à leur projet d'aide aux réfugiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES STADES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le tableau de répartition des participations pour les frais de fonctionnement des stades pour la saison 2017-2018

Pour Teurthéville, le montant de ces frais s'élève à 4 554.74 € et ce pour la période allant du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Le maire-adjoint, Stéphane MARRON présente le compte-rendu du conseil d'école du 16 octobre dernier :

- ⇒ Effectifs des élèves pour l'année 2018-2019 : 153 Elèves au départ avec 3 départs au 16/9/18, répartis comme suit :
 - PS/MS : 17/6
 - MS :GS : 4/40
 - CP : 23
 - CP/CE1 : 4/20
 - CE2/CM1 : 22/6
 - CM1/CM2 : 11/17
- ⇒ Effectifs prévus à la rentrée 2019-2020 : 17 CM2 → Prévission de 30 inscriptions soit 165 élèves pour un total à 157
- ⇒ A compter du 1^{er} janvier 2019, l'association Familles Rurales organise un accueil des enfants le mercredi toute la journée.

2018-09-10 : LOGEMENT 2 LE BOURG

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du départ des locataires au 2 le Bourg et rappelle que le loyer est fixé à 563.68 € suite à la dernière revalorisation des loyers indexée sur l'indice de révision des loyers

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

L'assemblée demande à faire paraître une annonce dans la presse pour avoir plusieurs dossiers de candidature à étudier.

2018-09-11 : BATIMENTS : DEVIS

Le maire-adjoint fait part à l'assemblée du changement de la fenêtre arrière du Café du Centre.

D'autre part, il présente le devis de pour un montant de 2630.59 € pour le changement de 12 plateaux de tables à la salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable

2018-09-12 : PARTICIPATION BAFA

Monsieur le Maire présente une demande de participation financière, pour une jeune de la commune, pour suivre une formation BAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, donne un avis favorable à cette demande pour une aide d'un montant de 100 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Le-maire-adjoint informe que la commande pour le changement des assiettes plates et creuses à la salle est en cours.

→ Monsieur le maire informe l'assemblée de plusieurs demandes :
Réalisation d'un trottoir et de l'éclairage public entre les Ogers et le Bourg
Installation d'un banc au columbarium
Installation d'un banc au fond du terrain près de la mairie
Les vœux 2019 sont fixés au vendredi 18 janvier 2019

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRICQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier			